

## Une ouverture mutuelle

**Entretien avec Bernard Stasi (Cités Unies France)**

*Cités Unies France est une fédération de cinq cent collectivités territoriales françaises (principalement des communes) engagées dans la coopération internationale.*

*Héritière des jumelages franco-allemands d'après-guerre, la coopération décentralisée actuelle veut fonder son action sur des valeurs telles que la paix, la démocratie locale, la citoyenneté et la solidarité par dessus les frontières. Elle accorde une place importante aux échanges entre les différentes composantes de la société civile. La place réservée aux relations humaines a toujours constitué l'originalité de la coopération décentralisée française, tandis que les collectivités locales d'autres pays se limitent à des relations internationales « techniques ».*

*Pour les premiers jumelages, il s'agissait essentiellement de visites effectuées par les élus et par quelques notables dans la ville sœur, parfois aussi, d'échanges culturels. Le contenu des échanges a beaucoup changé ces dernières années, abordant progressivement le domaine social, et aussi le domaine économique.*

*Bernard Stasi, Maire centriste d'Epernay (Marne) jusqu'en 1998, aujourd'hui médiateur de la République, est président de Cités Unies France depuis la fondation de cette association en 1975 (1).*

**Economie et Humanisme :** *Dans quelle mesure Cités Unies France, et ses collectivités locales membres, favorisent-elles les échanges internationaux impliquant des publics jeunes ou adultes dits « en difficulté » ?*

**Bernard Stasi :** Les échanges entre jeunes sont particulièrement intéressants et Cités Unies France les privilégie, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes que l'on qualifie comme étant des « jeunes en difficulté ». Le fait d'accueillir, dans un pays comme la France, des jeunes venus de pays pauvres, aide ces jeunes à avoir une meilleure connaissance du monde et à découvrir des cultures différentes des leurs.

J'ajoute que lorsque des jeunes de nos quartiers difficiles se rendent dans un pays sous-développé d'Afrique pour aider à la construction d'une maternité ou d'une maison des jeunes, ils éprouvent le sentiment d'avoir été utiles, et cela peut contribuer à les mettre en valeur auprès de leurs familles et de leurs amis et aussi à leurs propres yeux.

---

(1) Cités Unies France, 9 rue Christiani, 75018 Paris.

A Epernay, nous avons, pendant quelques années, développé des relations entre les jeunes sparnaciens (habitants d'Epernay...) et des jeunes de la ville algérienne de Gardhaïa et de la ville burkinabé de Fada N'Gourma. J'ai toujours pu obtenir, du Conseil municipal, une participation au financement des frais de voyage, aussi bien pour les jeunes d'Epernay que pour les jeunes des villes partenaires.

### un phénomène prometteur mais restreint

D'une façon générale, l'implication de publics en difficulté d'insertion économique et sociale dans les actions internationales des collectivités locales a commencé au début des années 1980, avec les publics jeunes en particulier (2). Cependant, toutes les collectivités locales pratiquant la coopération décentralisée ne se sont pas engagées dans cette voie. Je peux citer, en particulier, dans ce domaine, les initiatives prises par des communes telles que Grande-Synthe, Chambéry, Arcueil, Romans-sur-Isère, Mably, etc.

Bien entendu, avec les pays qui sont dans une situation difficile, de tels échanges ne sont pas possibles. C'est le cas, en particulier, pour la Palestine. Depuis quelques années, nous avons décidé de développer nos relations avec les villes et les villages de Palestine, pour aider ces jeunes collectivités locales, dépourvues de moyens et d'expérience, à faire fonctionner les services publics municipaux, et à mettre en place une démocratie locale. Mais compte tenu des difficultés que connaît la Palestine, il est difficile d'y envoyer des jeunes. En revanche, un certain nombre de communes du Nord de la France acceptent de recevoir régulièrement des jeunes palestiniens, qui viennent passer quelques semaines dans notre pays.

**E.H. :** *Comment Cités Unies France appuie-t-elle ce type d'échanges ? Percevez-vous un réel intérêt du ministère des Affaires étrangères pour ces démarches ?*

**B.S. :** Bien entendu, Cités Unies France aide les communes françaises intéressées à monter des projets et à rechercher des financements.

J'ajoute que beaucoup de ces échanges entre jeunes dits «en difficulté» sont montés dans le cadre du programme «Ville Vie Vacances - Solidarité Internationale» (VVV/SI), émanant du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Ville. En effet, depuis 1991, le ministère de la Coopération aide à la réalisation de chantiers de jeunes en Afrique subsaharienne dans le cadre du programme «Opération Prévention Été - Solidarité Internationale». En 1993, ce soutien s'est élargi à des projets en Afrique mis en œuvre au titre de divers dispositifs de formation et d'insertion des jeunes. En 1995, le ministère des Affaires étrangères a intégré le dispositif et l'a rebaptisé «Ville Vie Vacances-Solidarité Internationale», il concerne toutes les vacances scolaires. Il permet à des jeunes issus de «quartiers de développement social» de participer à des actions de solidarité internationale dans les pays du Sud et notamment en Afrique.

### des projets et non des voyages

**E.H. :** *Avez-vous des points de vigilance particuliers par rapport à ce type d'échanges ? Par exemple, est-il indispensable que ces échanges aient une composante de solidarité concrète (chantiers...) ?*

(2) En 1981, Bertrand Schwartz, auteur du rapport au gouvernement français sur *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes* proposait que l'on permette «aux jeunes de participer à de nouvelles formes de coopération avec le Tiers-Monde», car «de telles expériences sont le plus souvent d'une extrême richesse sociale, éducative et culturelle : en les faisant réfléchir sur leurs modes de vie, elles peuvent déclencher des changements d'attitude qu'aucune formation ne pourra jamais développer».

Lorsque nous conseillons les collectivités locales dans le montage de ce type de projets nous insistons surtout sur la méthode. Parce qu'autant ces projets peuvent être extrêmement positifs et valorisants pour les publics en difficulté d'insertion, autant ils peuvent être aussi très « déstructurants », voire néfastes, s'ils ne sont pas bien préparés en amont et si leur mise en œuvre laisse à désirer.

Il ne s'agit pas d'envoyer des jeunes « en vacances », pour découvrir l'Afrique ou une autre région du monde sans objectif clair de développement là-bas et d'insertion ici. Le projet doit donc s'inscrire au Sud dans un contexte local et répondre à un besoin, à une demande clairement définie et identifiée avec les partenaires étrangers.

Le projet doit aussi pouvoir réunir des professionnels de l'insertion (missions locales, etc.) et des professionnels du développement (ONG, etc.), la collectivité locale jouant alors un rôle de médiateur, de facilitateur... Elle garantit la pérennité du projet en en étant le porteur politique.

Quant aux jeunes, ils doivent être associés à toutes les phases du projet, à savoir la préparation, la réalisation sur place, et la valorisation et l'évaluation au retour (3). La phase préparatoire des projets doit être suffisamment longue, de six mois jusqu'à un ou deux ans, et la composition du groupe doit, autant que possible, favoriser la mixité homme-femme et la mixité sociale (4).

**E.H. :** *Vous avez souvent mis en relief, parmi les facteurs constructifs pour les publics en question, leur rencontre, en Afrique en particulier, avec des formes très fortes de cohésion sociale. Ces solidarités ne sont-elles pas, dans les grandes villes surtout, devenues partiellement un mythe ?*

**B.S. :** Dans certains quartiers de grandes villes, peut-être. Mais je suis témoin de la vigueur de ces solidarités, et du maintien d'un type d'hospitalité très familial, chez l'ensemble des Africains. Y compris dans une agglomération urbaine importante comme Fada N'Gourma ou d'autres villes. Cette solidarité ne correspond pas à une vue de l'esprit d'Européens en mal de lien social ; elle est vivante.

**E.H. :** *Ces projets centrés sur la rencontre mutuelle doivent-ils être couplés avec une coopération décentralisée à caractère plus technique, et donc plus visible dans ses résultats ?*

**B.S. :** Dans la mesure du possible, oui, en particulier face à des besoins très pressants, dans le domaine de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de la santé... Mais l'établissement d'une relation, le vécu d'un échange entre peuples ne sont pas des pis-aller : n'y aurait-il que cela, c'est déjà beaucoup.

**E.H. :** *Ces échanges internationaux impliquant des publics dits « en difficulté » apportent-ils une nouvelle dimension à la coopération décentralisée ? Plus précisément, permettent-ils de sortir d'une coopération toujours plus ou moins inégalitaire entre un « Nord » puissant et compétent et un « Sud » plus ou moins réduit à ses difficultés ?*

---

(3) La formalisation de l'engagement des jeunes dans le projet par un contrat écrit peut être envisagée.

(4) Des formations sur la dimension interculturelle dans les pratiques de coopération décentralisée sont aussi proposées par Cités Unies France, NDLR.

**B.S. :** Dans le paysage de la coopération internationale, la coopération décentralisée est une forme de coopération spécifique : elle ne situe pas uniquement son action au Sud mais aussi au Nord. La relation de territoire à territoire favorise une dynamisation des acteurs locaux ici et là-bas, et opère donc sur le développement local des deux collectivités partenaires. Ces échanges-là n'apportent donc pas une nouvelle dimension de réciprocité à la coopération décentralisée, mais la renforcent.

**E.H. :** *Les collectivités locales ne demeurent-elles pas en partie des bailleurs de fonds comme les autres, qui peuvent interrompre le courant de leur coopération (comme on l'a vu avec l'Algérie) quand bon leur semble ?*

**B.S. :** C'est vrai qu'il existe des préférences mais aussi des inquiétudes, c'est-à-dire des zones géographiques que l'on évite plus ou moins durablement, etc. Mais les possibilités de coopérer tiennent aussi au contexte politique des pays concernés : en l'absence d'une volonté d'ouverture de la part de leurs gouvernements, il est très difficile d'établir ou de poursuivre des liens de coopération décentralisée. Dans le cas de l'Algérie, à partir du moment, qui est assez récent, où le gouvernement algérien a manifesté une authentique volonté d'ouverture, nous n'avons pas eu de grandes difficultés à trouver un certain nombre de collectivités françaises acceptant d'engager, ou de reprendre, une coopération avec les collectivités locales de ce pays. Il est normal, et même souhaitable, que le développement de la coopération décentralisée tienne en partie compte de l'actualité : la décentralisation en Afrique, l'ouverture politique en Algérie, ou aujourd'hui les attentes des Palestiniens, appellent et permettent à la fois des solidarités nouvelles.

Globalement, dans le cadre de la coopération décentralisée, la collectivité locale française ne se situe pas essentiellement comme un bailleur de fonds : elle est un acteur et un partenaire du développement, un animateur de son territoire, un facilitateur de liens, d'échanges entre les acteurs locaux.

## Témoignage

### *La coopération décentralisée n'est pas une fantaisie*

La population de Bethléem, avec qui nous sommes en relation depuis 1995, nous a appris la réalité du conflit israélo-palestinien. Nos actions avaient pour objectif, à notre petit niveau, de renforcer ce processus de paix auquel nous voulions croire. Elles nous ont permis de rencontrer de nombreux jeunes Palestiniens porteurs d'espoir et de paix.

Aujourd'hui, des années de frustrations, d'humiliations, et les manœuvres provocatrices des ennemis de la paix, ont abouti à la reprise du cycle de la révolte, de la répression, des actes horribles de part et d'autre en Israël et Palestine (même si nous ne perdons pas de vue la disproportion dans le nombre des victimes). Nous estimons d'autant plus nécessaire de continuer à travailler dans le domaine des relations internationales entre villes, pour faire entendre le message des droits de l'Homme, du droit de chacun à une vie citoyenne pleine et entière. Elle seule est garante d'une meilleure compréhension de l'autre et, à terme, d'une réduction des violences.

**Henri Berthollet**

*Maire de Romans (5)*

---

(5) Romans a établi un accord de coopération décentralisée avec Bethléem (Territoires Palestiniens), El Jem (Tunisie), Taroudant (Maroc).

---

## s'inscrire dans la durée

La coopération décentralisée est une relation partenariale et contractuelle entre deux, ou plusieurs, collectivités locales ; la moindre de nos réussites n'est pas d'avoir pu entraîner dans une coopération Nord-Sud certaines des villes d'autres pays européens jumelées avec des villes françaises. Par leur ancrage au niveau local, au sein de la société civile même, ces collectivités garantissent la pérennité de cette relation de coopération, au-delà, sauf exception, des alternances politiques.

**E.H. :** *Quelle plus-value les collectivités locales françaises retirent-elles de ce type d'échanges «à portée sociale» ? Apportent-ils des enseignements ? Si oui, lesquels et à quels types d'acteurs (élus, opinion publique, etc.) ?*

Au niveau de la population et parfois des élus eux-mêmes, l'intérêt de ce type de projets est de renforcer la cohésion sociale, au sens où ces coopérations, par les rencontres qu'elles permettent, sont le meilleur antidote aux tendances racistes : racisme à l'égard des maghrébins ou africains en général ; racisme à l'égard des jeunes concernés par ces opérations. Une mondialisation à visage humain se construit, fondée sur l'ouverture aux autres et sur la solidarité.

Pour les travailleurs sociaux, ces opérations représentent une remise en question et un enrichissement de leur savoir faire ; elles les aident à travailler davantage dans la transversalité, et à établir de nouveaux partenariats au service de leur action, qui peuvent être réinvestis après les expériences d'échanges elles-mêmes (6).

**E.H. :** *Une proportion importante de ces échanges prend place dans le cadre de coopérations entre la France et les pays d'Afrique de l'Ouest ou du Maghreb. N'est-ce pas limitatif ? Que faire pour activer des coopérations de ce type avec le Proche-Orient ou avec l'Amérique latine ?*

---

(6) Liens avec les responsables des services techniques des collectivités locales, par exemple, ou avec des acteurs de la vie culturelle, NDLR.

---

(7) Cf. les dossiers «La coopération Europe-Amérique latine. Proximité, altérité, complicités», *Economie & Humanisme*, n° 344, avril 1998 et «Santiago, Lyon, Montréal. Partenaires pour le développement urbain», *Economie et Humanisme*, n° 346, novembre 1998.

Cette constatation traduit l'état même de la coopération décentralisée française qui est largement tournée en effet vers les pays d'Afrique subsaharienne et méditerranéens (Maghreb mais aussi Palestine, Liban,...). Un nombre important de coopérations est, par ailleurs, orienté vers les pays d'Europe centrale et orientale - Roumanie et Pologne principalement -, témoignage de l'intérêt des collectivités locales françaises pour l'Europe.

Il est vrai que l'Amérique latine est un peu le parent pauvre de la coopération décentralisée française et c'est assez regrettable quand on observe la vitalité des collectivités locales de cette région du monde (7).

**propos recueillis par Vincent Berthet**